



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 octobre 2024 A 20 HEURES 30

Communication° 2024 10 21 -02 : Présentation du rapport annuel sur les prix et la qualité du service de l'eau potable – Année 2023

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 12/10/2024
En exercice :	33	
Présents :	23	Affichage de la convocation : 15/10/2024
Pouvoirs :	8	
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 22/10/2024
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Brigitte REGIS- MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à M Safi BOUKACEM M Yohann DUMAS donne pouvoir à M Sylvère MATHIEU Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ M Sylvain BARCET donne pouvoir à M Daniel MALOSSE Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à Mme Sandrine ARNAUD M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à M Edouard WILLEMIN		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON M Christian NEUVILLE		

M Sylvère MATHIEU est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose à chaque commune de prendre connaissance d'un rapport retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale et de communiquer le contenu dudit rapport.

Le rapport du Syndicat intercommunal de distribution d'eau du Sud-Ouest Lyonnais (SIDESOL) est présenté en séance.

Les missions du SIDESOL sont :

- La gestion des abonnés : recouvrement
- L'entretien du génie civil, mise en conformité des installations électriques et autres ouvrages, nettoyage des canalisations par procédés mécaniques spécialisés.
- Les renouvellements programmables des canalisations, des branchements, des équipements électriques, électromécaniques et électroniques.
- Les travaux neufs : branchements, ouvrages et canalisations, traitement de l'eau.

**Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance,
du rapport annuel du Syndicat intercommunal de distribution d'eau du Sud-Ouest Lyonnais**

PRÉCISE que ce rapport est mis à la disposition du public.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
28.10.2024
et de la publication en mairie le
28.10.2024

Le secrétaire
Sylvère MATHIEU

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

